



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
du 23 septembre 2019**

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 23 septembre 2019 à 9 h 30 à la station de production d'eau potable de la RAIM, sous la présidence de M. Stéphane Handfield, 1^{er} vice-président, et à laquelle étaient présents :

Mmes Nathalie Bellavance, 2^{ième} vice-présidente
Nathalie Ricard, membre
Brigitte Villeneuve, membre
MM. Bertrand Lefebvre, membre

Ainsi que : Mme Christiane Lambert, assistante secrétaire-trésorière
MM. Daniel LeBlanc, directeur des opérations
Louis-Philippe Buist, ing, coordonnateur génie et technologies

Étaient absents : M. Yan Maisonneuve, président
Mme Chantal Marceau, secrétaire-trésorière

L'assistante secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Dépôt de la compilation des interventions des patrouilleurs de l'eau par secteur à ce jour pour la saison 2019;
- Dépôt de l'analyse des contraventions des patrouilles de l'eau à ce jour pour la saison 2019;

RÉSOL. : 89-09-2019 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 90-09-2019 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Et en y ajoutant au point 8.1 :

8.1 Modification des membres du comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 août 2019;
4. Adoption des listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} août au 31 août 2019;
6. Autorisation de travaux à Énergir pour le passage d'une conduite de gaz dans la servitude de la RAIM;
7. Autorisation de prime à monsieur Yves Boivin, opérateur, responsable du réseau, en remplacement du contremaître;
8. Renouvellement du contrat (2^{ème} renouvellement) pour le déneigement des sites de la RAIM;
- 8.1 Modification des membres du comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective; **AJOUT**;
9. Affaires nouvelles;
10. Correspondances :
 - Ville de Mascouche – Résolution 190826-07 – Ajout d'assermentation des patrouilleurs de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins;
 - Ville de Terrebonne – Résolution 437-09-2019 – Nominations des conseillers et conseillères pour siéger sur les commissions et différents comités;
11. Période de questions;
12. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 91-09-2019 (Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 août 2019)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 août 2019 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 92-09-2019 (Adoption des listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve

APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE les listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration, aux montants respectifs de 127 251,69 \$ et de 246 768,88 \$ telles qu'annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient adoptées et que leur paiement soit autorisé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 93-09-2019 (Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} août au 31 août 2019)

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE la liste de paiements électroniques pour la période du 1^{er} août au 31 août 2019 au montant de 292 845,66 \$ telle qu'annexée à la présente résolution, soit adoptée et que leur paiement soit approuvé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 94-09-2019 (Autorisation de travaux à Énergir pour le passage d'une conduite de gaz dans la servitude de la RAIM)

ATTENDU QUE le Groupe Socam procède à la construction d'un immeuble à Terrebonne dans le cadre du projet Horizon;

ATTENDU QU'il est prévu que le nouveau bâtiment soit desservi en gaz naturel par Énergir;

ATTENDU QUE les plans d'implantation de la conduite de gaz transmis par Énergir à la RAIM le 17 septembre 2019 suggèrent que la conduite de gaz soit enfouie en partie sur le lot #2438616;

ATTENDU QUE la RAIM détient une servitude sur ce lot pour le passage d'une conduite maîtresse d'aqueduc;

ATTENDU QUE cette conduite d'aqueduc constitue un élément important pour la desserte en eau potable d'une partie des citoyens des villes de Mascouche et de Terrebonne;

ATTENDU QUE M. Guy Saulnier, ing., de la firme Tetrattech a été mandaté afin d'évaluer les risques liés à l'enfouissement d'une conduite de gaz à proximité de la conduite d'aqueduc;

ATTENDU QUE M. Saulnier n'entrevoit pas d'inconvénient à l'implantation de la conduite de gaz à condition de respecter les marges proposées aux plans entre la conduite de gaz et la conduite d'aqueduc.

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise les travaux de d'enfouissement de la conduite de gaz à l'intérieur de la servitude que détient la RAIM sur le lot #2438616.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 95-09-2019 (Autorisation de prime à monsieur Yves Boivin, opérateur, responsable du réseau, en remplacement du contremaître)

ATTENDU le départ du contremaître de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins;

ATTENDU QUE monsieur Yves Boivin, opérateur, responsable du réseau, a accepté la responsabilité de remplacement du contremaître au niveau des opérations;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

DE RATIFIER l'autorisation pour le versement d'une prime équivalente au taux horaire de l'opérateur responsable du réseau, par jour, à compter du 3 septembre 2019 et ce lorsqu'il est en remplacement du contremaître.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 96-09-2019 (Renouvellement du contrat (2^{ème} renouvellement) pour le déneigement des sites de la RAIM)

ATTENDU la résolution 113-09-2017 adoptée le 25 septembre 2017, acceptant la soumission de la firme Be-La inc. pour le déneigement des sites de la RAIM pour un contrat d'un (1) an au montant de 17 694,65 \$ taxes incluses avec (2) options de renouvellement (RAIM-2017-006);

ATTENDU QUE la soumission numéro RAIM-2017-006 pour le déneigement des sites de la RAIM couvrait la période du 1^{er} novembre 2017 au 30 avril 2018;

ATTENDU QUE la soumission RAIM-2017-006 a été renouvelée pour une première année (résolution 101-09-2018);

ATTENDU QUE la RAIM est satisfaite de la prestation du fournisseur;

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Groupe Be-La n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 23 septembre 2019;

ATTENDU QUE l'article 24 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 18 302,43 \$ taxes incluses, soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC pour la région de Montréal;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Bertrand Lefebvre



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte, pour un deuxième renouvellement d'un (1) an, couvrant la période du 1^{er} novembre 2019 au 30 avril 2020, la soumission pour le déneigement de ses sites avec la firme Groupe Be-La pour un montant total 15 918,62 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 97-09-2019 (Modification des membres du comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective)

ATTENDU la résolution 105-09-2018 par laquelle la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, nommait les personnes au comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective des employés syndiqués membres du Syndicat canadien de la fonction publique section locale 4361;

ATTENDU le départ à la retraite de M. Marc-André Marchand et l'absence pour une période indéterminée de Mme Chantal Marceau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le conseil d'administration nomme les personnes suivantes pour siéger sur le comité de négociation, et ce, comme suit :

- Daniel LeBlanc
- Louis-Philippe Buist, substitut, durant l'absence indéterminée de Mme Chantal Marceau.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 98-09-2019 (Correspondances)

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre

APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées tel que présentés.

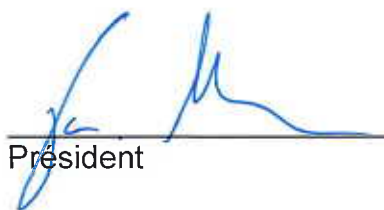
ADOPTÉ

RÉSOL. : 99-09-2019 (Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE l'assemblée soit et est levée.


Président


Secrétaire-trésorière